

La lettre du Maire

DÉCEMBRE 2009 - N°2



TRAITEMENT DES DECHETS : OU EN EST-ON ?

Chères Roquettannes,
Chers Roquettans,

Comme je m'y étais engagé, chaque fois qu'un dossier important concerne la vie de notre commune, je m'adresserai à

vous par l'intermédiaire de "La Lettre du Maire". Alors, puisque c'est d'actualité, et puisqu'il se dit et s'écrit tout et n'importe quoi sur le sujet, **parlons déchets**. Excusez moi d'être un peu long, mais il s'agit d'un sujet complexe qui mérite un développement si on veut en comprendre les enjeux.

QUELLE EST LA CHRONOLOGIE DES FAITS ?

Début 2009, annonce de la fermeture possible de la décharge de La Glacière.

Dans la foulée, annonce par le SIVADES du projet d'implanter une usine de traitement "ultramoderne" sur son territoire.



Les 25 et 26 mars, une délégation du SIVADES, dont des élus de La Roquette, se rend à Rome pour visiter une usine de tri-compostage (CVO) et une unité de gazéification (incinération à haute température : CVE) en cours de test.

Avril 2009 : lors d'une réunion, le SIVADES annonce qu'une étude a été effectuée et que deux sites dans la plaine de la Siagne sont susceptibles de recevoir ce type d'installation, un à Cannes et un à La Roquette.

Nous choisissons la voie du dialogue, plutôt que celle de l'opposition frontale qui ferait prendre le risque qu'on nous impose l'installation sans obtenir ni garanties, ni contreparties.

23 Juillet 2009 : un document est remis lors d'une réunion du SIVADES précisant les terrains retenus en insistant sur le fait que celui de La Roquette semble le mieux adapté.

26 Août : nous sommes reçus par le Sous-Préfet et lui soumettons nos réflexions, les garanties et les contreparties que nous demandons avant d'étudier ce type d'implantation.

2 septembre : nous écrivons à Pôle Azur Provence et au SIVADES pour préciser nos demandes tant en terme de garanties que de contreparties financières, avant toute discussion.

Depuis, nous n'obtenons aucune réponse précise, ni acceptable.

Novembre 2009 : déchainement médiatique, menaces de PIG (Plan d'Intérêt Général), désinformation, vent de panique...

IMPORTANT : A AUCUN MOMENT LA MUNICIPALITE N'A ACCEPTE ET ENCORE MOINS N'A DEMANDE L'INSTALLATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT A LA ROQUETTE. AVANT DE PRENDRE UNE POSITION SUR CE SUJET, IL NOUS A PARU NORMAL D'ANALYSER LE DOSSIER, DE DEMANDER DES GARANTIES ET DES CONTREPARTIES. POUR NOUS, REFLECHIR, DISCUTER, INFORMER NE VEUT PAS DIRE ACCEPTER.

AVEZ VOUS ETE INFORMES ?

Entre Nice-Matin qui parle de centre d'enfouissement, FR 3 qui annonce une décharge et l'opposition, a travers les déclarations de M. Ortéga, qui promet la fin du monde (alors qu'elle avait proposé en 1998 d'implanter une usine moins performante dans la plaine, voir Vivre à La Roquette n° 35 p 14), Vous avez plutôt été désinformés ! Il était urgent de mettre un terme à la cacophonie ambiante.

Bien sûr je passe sur les pressions et les menaces que nous subissons quotidiennement et qui n'aident en rien à une bonne compréhension des enjeux. Pour notre part, nous avons essayé de vous informer sans démagogie :

Juin 2009 : une page pour vous informer des conséquences prévisibles de la fermeture de La Glacière dans le journal municipal N° 32.

Août 2009 : une page d'information du bulletin municipal N° 33 est consacrée aux techniques de tri - CVO - CVE.

Octobre 2009 : dans le N° 34 de "Vivre à La Roquette" nous faisons le point sur le dossier (p 13)

QUELLES CONDITIONS PREALABLES AVONS NOUS POSEES ?

Nous avons exigé des garanties techniques :

- que le maire de La Roquette participe à la commission technique qui sera chargée de concevoir une éventuelle installation et qu'il dispose d'un droit de veto.
- que l'éventuel centre de tri-compostage soit capable de détourner de la mise en décharge au minimum 75 % des déchets réceptionnés et produise un compost aux normes.
- que le procédé retenu soit capable de fournir des bilans matière, énergie, respect de l'environnement dans des conditions de fonctionnement similaires et ce sur plusieurs années et qu'une étude comparative des performances et nuisances des diverses technologies soit préalablement réalisée.
- que l'installation ne dégage aucune émission que ce soit au niveau des rejets, des fumées, des odeurs et du bruit. etc...etc...

Nous avons aussi demandé des garanties environnementales :

- que l'implantation dans le site soit un critère discriminant.

- que l'équipe en charge de la conception limite l'impact paysager et privilégie l'esthétique des bâtiments.
- que le bâtiment ne dépasse pas 15 mètres de haut et ne comprenne pas de cheminée.
- que le ou les bâtiments soient certifiés HQE et comportent des installations de production d'énergie...

Nous avons enfin demandé des garanties pour les Roquettans :

- que l'impact du coût de la future usine n'augmente pas la taxe des ordures ménagères pour les contribuables du SIVADES qui devront en assumer le coût. Une étude préalable est indispensable.
- que la valeur d'achat des terrains réquisitionnés soit basée sur celui des dernières transactions. Que les habitants bénéficient d'un service de ramassage des déchets verts et encombrants.

En dehors des garanties, nous avons aussi demandé des contreparties financières :

- que La Roquette perçoive au minimum 50 % de la taxe professionnelle (normalement perçue par Pôle Azur Provence) ou de la taxe qui la remplacera dès que l'installation serait opérationnelle et qu'elle bénéficie d'un fond de concours de 200 000 € dès 2010. Il est normal que la commune où serait implanté ce type d'installation soit aidée financièrement.



Il s'agit d'installations modernes, sans cheminée, qui ressemblent plus à un immense gymnase qu'à une usine, qui ne dégagent aucune odeur ni pollution tout en produisant de l'énergie.

NOTRE ANALYSE DE LA SITUATION :

Dans le même temps, nous avons analysé en détail le Plan Départemental d'Elimination des Déchets (PEDMA) qui doit être validé prochainement par le Conseil Général. La situation du département est singulière et le plan départemental, qui analyse de façon objective la situation semble apporter des solutions qui ne résolvent pas à moyen et long terme, les problèmes.

En effet, le département présente trois originalités :

- absence totale de centre de tri - compostage (CVO).
- absence de centre d'enfouissement et de perspective de s'en doter rapidement.
- présence de 2 incinérateurs anciens, reconditionnés, d'une capacité de 530 000 T. ces installations produisent 20% de mâchefers (non inertes) et ont une durée de vie limitée (estimée à moins de 20 ans par les spécialistes) compte tenu de leur ancienneté.

Or le plan départemental ne prévoit qu'un CVO d'une capacité de 40 000 tonnes au Broc en dehors de celui projeté par le SIVADES, un incinérateur pour le SIVADES et aucun site d'enfouissement. Dans ces conditions le problème risque de se repérer rapidement avec l'obsolescence des incinérateurs actuels. Or le département produit près de 800 000 tonnes de déchets par an. Faut-il se préparer à gérer des crises à répétition faute d'une réflexion à moyen terme ? Va-t-on continuer à exporter nos ordures ménagères dans d'autres départements ?

Malheureusement, le plan départemental exige aussi que chaque syndicat gère l'élimination des déchets de son territoire. C'est donc au SIVADES de trouver une solution adaptée.

QUELS SONT LES OBSTACLES À CETTE INSTALLATION ?

Tout d'abord, nous n'avons pas obtenu les garanties et les contreparties que nous avons demandées et qui étaient un préalable à toute discussion. Nous ne pouvons accepter l'idée de voir imposer à La Roquette des installations que nous ne maîtrisons pas.

La plaine de la Siagne est une vallée, donc un couloir à vents. En admettant que l'installation ne dégage aucune pollution en fonctionnement normal, en cas de pollution accidentelle, c'est toute la vallée de Grasse à Mandelieu qui serait touchée.

La plaine de la Siagne est une plaine agricole, où plus de 50 hectares sont exploités en cultures maraîchères ce qui est incompatible avec la proximité d'installations de ce type. Plus grave, elle abrite depuis des décennies les cultures de jasmin, de roses de mai ainsi que l'usine d'extraction du concentré qui entre dans la composition du fameux N° 5 de Chanel. Peut-on prendre le risque que cette entreprise prestigieuse décide, devant cette menace, de délocaliser cette production qui fait vivre plusieurs dizaines de salariés, sans compter la remise en cause de la vocation "plantes à parfums" de cette partie du pays Grassois ?



De plus, ces terrains sont inondables, avec une nappe phréatique très proche. Ils font partie des terrains potentiellement touchés par le risque naturel majeur de rupture de barrage (St Cassien) et sont traversés par un gazoduc. Coté risques, c'est déjà pas mal.

Enfin, il s'agit d'un site classé. Les bords de Siagne sont classés "éligibles Natura 2000", deux lacs classés eux aussi sont à proximité et ainsi que la zone habitée de Saint Jean et de Pégomas qui se trouve à quelques centaines de mètres. Ces terrains semblent particulièrement mal choisis.

NOTRE POSITION AUJOURD'HUI

AUJOURD'HUI, COMPTE TENU DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION ET DE L'ABSENCE DE REPONSES ACCEPTABLES A NOS DEMANDES, NOUS REFUSONS CATEGORIQUEMENT L'IMPLANTATION D'UN INCINERATEUR DANS LA PLAINE DE LA SIAGNE.

Certes, les techniques ont évolué, c'en est fini des incinérateurs fumants et polluants. Mais, en Europe, la technologie de gazéification est en cours d'expérimentation et personne n'est capable de présenter un bilan de traitement matière, ni environnemental, ni énergétique. J'ai pour ma part payé pendant de nombreuses années l'expérimentation de l'usine de "Pyrofusion" Grassoise qui n'a jamais fonctionné. Pour les expérimentations j'ai donné, merci !

De plus une usine d'incinération n'est en aucun cas nécessaire aujourd'hui, si une mutualisation départementale du traitement des déchets était mise en place. Compte tenu de son coût pour le contribuable, il est indispensable d'étudier toutes les solutions. D'ailleurs aucune étude comparative des diverses technologies n'a été réalisée, il faudrait commencer par là avant de décréter d'installer un "gazéificateur" expérimental à La Roquette.



Des terrains particulièrement mal placés

Voilà, chers amis, la situation. Nous pourrions, si nous obtenions les garanties demandées, accepter l'étude de l'implantation d'une usine de tri - compostage (CVO), mais en aucun cas d'une usine d'incinération dans les conditions actuelles.

Certes, il faut bien prévoir de mettre un terme à la situation écologiquement et financièrement inacceptable qui consiste à exporter nos déchets dans les départements voisins, tant qu'ils l'acceptent. La Roquette est prête à y participer, dans le cadre d'un plan départemental, mais elle ne peut pas accepter de devenir à terme, la poubelle du département en assumant, à elle seule des installations dont personne ne veut.

Nous avons constitué une "cellule de crise" regroupant des élus, les délégués de Quartier, des membres du Groupe Expert et les représentants des associations de défense de la commune. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation, sans démagogie et de façon responsable, comme nous l'avons fait depuis le début, ce que ne semble pas avoir remarqué l'opposition.

**JE COMpte SUR VOUS POUR QU'ENSEMBLE,
NOUS NOUS OPPOSons A L'IMPLANTATION D'UN
INCINERATEUR DANS LA PLAINE DE LA SIAGNE**

D'avance, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien pour mener ce combat et faire aboutir nos propositions.

André Roatta
Maire

